

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du 26 juin 2017 à 18 H. 30  
Convoquée le 19 juin 2017  
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

<u>Conseillers Municipaux</u>	<u>Membres présents</u>
Elus : 14 Présents : 12	M. WEINBERG J. Adjoint Mme JACOBY AM, Adjointe M. AQUILINA D. Adjoint M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint Mme BASSO M. Mme BRUNOT MA. M. BRUNOT S M. DROUILLEAUX Ph. M. JACQUES D. Mme LE BRETON A. Mme SCHONG E.

**Absents excusés :**

M CHERY M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.  
M. PELTRE A.

**Secrétaire de Séance :** Mme LE BRETON A. a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2017.

**MOTION CONTRE LA REFORME DES DEMANDES DE CARTE D'IDENTITE  
ET DES PASSEPORTS**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles -, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose fermement à cette mesure et demande une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

## **RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2017 NOUVEAUX HORAIRES**

Mme JACOBY rappelle que le Président de la République nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.

Mme JACOBY précise que la commission scolaire réunie le 6 juin dernier propose de revenir à la semaine de 4 jours et aux horaires fixés avant la réforme de 2014 à savoir :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI :  
8 H. 30 - 12 H. et de 13 H. 45 - 16 H. 15  
MERCREDI : ./.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une contre,

Décide que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet le 29 juin prochain et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera mis en place dès la rentrée 2017.

Décide de fixer les horaires comme indiqué ci-dessus.

Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

## **CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS « LE DAUPHIN »**

### **Horaires**

M. WEINBERG précise que si le retour de la semaine des 4 jours est acté, il conviendra de revoir les horaires de l'activité périscolaire du centre d'accueil et de loisirs « Le Dauphin » à compter de la rentrée 2017.

Puis, il propose les nouveaux horaires à savoir :

<b>Lundi Mardi Jeudi Vendredi</b>	
7h30 - 8h20	0H50
12h00 - 13h35	1H35
16h15 - 18h00	1H45
18h00 - 18h30	0H30
	4H40
<b>Mercredi matin</b>	./
<b>Total semaine</b>	<b>18H40</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une contre,

Décide d'appliquer les nouveaux horaires du périscolaire cités ci-dessus à compter de la rentrée 2017, si la semaine de 4 jours est actée.

Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur les rythmes scolaires.

**Tarifs :**

M. WEINBERG informe les membres de l'Assemblée qu'il est proposé, de maintenir, pour l'année 2017/2018, les tarifs appliqués 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Maintient les tarifs 2016/2017 pour l'année scolaire 2017/2018, comme suit :

**PERISCOLAIRE**

<b>Tarifs</b>	<b>1 Enfant</b>				<b>2 Enfants et plus</b>			
	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soir</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soir</b>
Inférieur à 500	1,45 €	6,70 €	2,90 €	0,76 €	1,25 €	6,60 €	2,45 €	0,65 €
Compris entre 500 et 1000	1,60 €	7,20 €	3,20 €	0,80 €	1,35 €	6,90 €	2,65 €	0,70 €
Supérieur à 1000 hors CAF	1,85 €	7,70 €	3,70 €	0,95 €	1,55 €	7,40 €	3,06 €	0,80 €

**MERCREDIS EDUCATIFS**

Horaires	Début	Fin
Après-midi	14H00	18H00

Tarifs		
Quotient familial	Par mercredi	Par sortie
Inférieur 500	4,60 €	8,60 €
Compris entre 500 et 1000	4,90 €	8,85 €
Supérieur à 1000 hors CAF	5,40 €	9,35 €

**CENTRES AERES**  
Printemps, été, Toussaint

Horaires	Début	Fin
Journée	7 H. 45	18 H.

Tarifs	Printemps Toussaint		Printemps Eté Toussaint	
Quotient familial	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Par semaine de 4 jours	Par semaine de 5 jours
Inférieur 500	29,80 €	44,70 €	57,50 €	71,25 €
Compris entre 500 et 1000	31,90 €	47,85 €	59,50 €	74,25 €
Supérieur à 1000 hors CAF	33,90 €	50,85 €	63,60 €	79,25 €

**CLUB ADOS**

Horaires	Début	Fin
Vendredi soir	19H30	21H30

Tarifs	Par mois
Quotient familial	
Inférieur 500	9,20 €
Compris entre 500 et 1000	10,25 €
Supérieur à 1000 hors CAF	11,25 €

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR REPARATION TOITURE ECOLE**

M. le Maire fait savoir que des travaux de réparation de la toiture de l'école devront être réalisés dès 2018.

Ces derniers pourraient être subventionnés dans le cadre de la DETR

L'estimation des travaux est de 33 549.08 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite auprès de la DETR une subvention

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR REPARATION TOITURE SALLE DES FETES**

M. le Maire fait savoir que des travaux de réparation de la toiture de la salle des fêtes devront être réalisés dès 2018.

Ces derniers pourraient être subventionnés dans le cadre de la DETR

L'estimation des travaux est de 46 202.17 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite auprès de la DETR une subvention.

Puis M. WAGNER fait savoir qu'il a été demandé un devis pour la réparation de l'assainissement de la salle des fêtes.

## **DIVERS**

*Commission locale d'évaluation des charges transférées rapport du 9 mai 2017*

M. WEINBERG présente, à l'assemblée, le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Considérant le rapport de la CLECT réunie le 9 mai 2017 proposant qu'au titre des charges transférées liées

Au syndicat mixte d'étude et d'aménagement des friches industrielles, les attributions de compensations des communes ci-après soient diminuées comme suit :

Hagondange : - 33 174 €  
Maizières les Metz : - 48 998 €  
Talange : - 22 496 €

A la compétence Gens du Voyage (syndicat mixte d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et aire d'accueil de Mondelange) les attributions de compensations des communes de Maizières les Metz Talange et Mondelange ne soient pas diminuées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les attributions de compensation desdites communes s'établissant ainsi comme suit :

Hagondange : 3 530 529 €  
Maizières les Metz : 3 942 675 €  
Mondelange : 1 680 210 €  
Talange : 1 247 272 €

Approuve le rapport de la CLECT réunie le 9 mai 2017.

**Aménagement Centre du Village : Avenant n° 1 au Marché de Maitrise d'œuvre**

M. WAGNER fait savoir que la commission d'appel d'offre réunie le 26 juin dernier, a examiné la proposition d'avenant au marché de maitrise d'œuvre accordé à la Société JMP Concept.

Cet avenant a pour objet l'augmentation des honoraires du maitre d'œuvre suite à l'augmentation de la masse des travaux :

Marché de base : 1 500 000 € H.T.  
Montant des marchés travaux : 3 987 399.74 € HT

Nouveau montant des honoraires

Cout des travaux : 3 987 399.74 € HT

Taux : 4.90 %

Nouveau forfait de rémunération : 195 382.59 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

## **INFORMATIONS**

### **Remerciements**

M. SCHWIRTZ Communique les remerciements pour l'octroi de subvention émanant de la Pédiatrie Enchantée, de la Ligue contre le cancer et du Souvenir Français pour la petite collation offerte aux enfants de l'école du Parc lors de la traditionnelle sortie organisée par cette association.

### **Police Intercommunale**

M. SCHWIRTZ communique les mains courantes d'avril 2017.

### **Assemblée Générale**

M. SCHWIRTZ fait le bilan de l'assemblée générale de l'ASH qui s'est tenue le 11 juin dernier.

### **Prochaines Manifestations**

M. SCHWIRTZ rappelle les futures manifestations à savoir :

Passage du Tour de France le 4 juillet : Barbecue Terrain de Football.

Fête Nationale le 13 juillet : Rendez-vous au Pâtural à 21 H. 30.

Fête Patronale les 5 et 6 août : Chapiteau Extérieur et bal gratuit le dimanche après-midi.

M. SCHWIRTZ fait savoir qu'il a rencontré une courtière en manifestation et animation pour l'inauguration de la salle des fêtes.

Il communiquera ses propositions dès que possible à la commission loisirs et culture.



### **Alerte SMS Mairie**

Mme JACOBY fait savoir que l'application mise en place est à présent opérationnelle.

Un envoi de 127 SMS a été réalisé.

### **Dictionnaires école maternelle**

Comme les années passées, les élèves de grande section ont reçu un dictionnaire et un diplôme pour leur entrée au CP.

### **Dictionnaires école primaire**

La remise des dictionnaires aux élèves rentrant en 6<sup>ème</sup> aura lieu le jeudi 29 juin à 18 H. 30 à l'espace municipal.

### **Remerciements**

Mme SCHONG communique les remerciements de la famille suite au décès de Mme DICANDIA, maman de Mme LE BRETON.

### **Restriction d'eau**

M. WAGNER communique l'arrêté préfectoral portant limitation des usages de l'eau sur les zones de la Moselle aval, Orne, Seille, Nied.

### **Permis de Construire**

M. le Maire communique les derniers permis en cours :

L'odyssée aménagement d'une mezzanine  
Spécilor rue de la Châtaigne

Grange rue des Jardins appartenant à la succession PETIT a été vendue et sera aménagée en deux appartements.

## **Tapis d'enrobés Route de Maizières les Metz**

La réfection du tapis d'enrobés route de Maizières Les Metz a été prise en charge financièrement par le Département.

Toutefois, reste à la charge de la Commune la peinture routière, la réfection de l'îlot central et la mise à niveau des bouches d'égout.

## **Adresse mail de la Commune**

L'adresse mail de la commune : [commune-de-hauconcourt@wanadoo.fr](mailto:commune-de-hauconcourt@wanadoo.fr) a fait l'objet d'un piratage.

Il est vivement conseillé d'utiliser la nouvelle adresse à savoir : [contact@hauconcourt.fr](mailto:contact@hauconcourt.fr).

## **Salle des fêtes**

La borne rétractable est en service. Elle permet le passage des véhicules de secours uniquement. Son fonctionnement est assuré par une télécommande installée dans un boîtier à la salle des fêtes.

Si la vitre du boîtier est cassée pour permettre l'utilisation de cette télécommande sans raison valable, celle-ci sera facturée au locataire.

## **Four**

L'ancien four situé dans la Grand'rue a été démoli.

Il sera prévu dans l'aménagement de la placette un hôtel à hirondelles.

## **Ecole**

Le visiophone a été installé à la porte d'entrée du bâtiment.

## **Feux**

M. le Maire rappelle qu'il est interdit de faire des Feux dans les jardins.

## **Chenilles**

Plusieurs arbres Chemin de Talange ont été envahis par les chenilles non dangereuses pour l'humain. Aucun traitement n'a été réalisé.

Séance Levée à 19 H. 50